

DECLARATION DES PERFORMANCES

N° 219 01/01

1. Code d'identification unique du produit type: **Portails Bois**

Portails de clôture permettant le passage de personnes ou de véhicules à ouverture manuelle battante ou coulissante horizontalement en bois

2. Usages prévus :

Portail de clôture sans contact avec l'intérieur d'un bâtiment et sans exigences spécifiques liées au bruit, à l'énergie, l'étanchéité, la sécurité, le compartimentage feu/fumée lors de l'utilisation

3. Fabricant:

SBL, 3 RUE DE LA GARE, 59159 MARCOING, France

4. Mandataire :

Non applicable

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

Système 3, essais de type par laboratoire notifié

6. Norme harmonisée :

EN 13241:2003+A2:2016 portes et portails industriels, commerciaux et de garage sans caractéristiques coupe-feu ni pare-fumée

Organisme notifié:

Non applicable (portail à fonctionnement manuel, essai de type initial : résistance mécanique)

7. Performances déclarées

Caractéristiques	Performances déclarées	Norme harmonisée
Étanchéité à l'eau	Non applicable	EN 13241:2003+A2:2016 portes et portails industriels, commerciaux et de garage sans caractéristiques coupe- feu ni pare-fumée
Dégagement de substances dangereuses (a/b/c)		
Résistance à la charge au vent	Npd	
Résistance thermique	Non applicable	
Perméabilité à l'air	Non applicable	
Définition de la géométrie des composants du verre	Non applicable	
Résistance mécanique et stabilité	réussite	
Durabilité de l'étanchéité à l'eau, de la résistance thermique et de la perméabilité à l'air par rapport à la dégradation	Npd	

a) Composés Organiques volatils (COV)

Le dégagement de substances dangereuses ne doit être évalué que dans le cas de produit ayant un contact avec l'intérieur d'un bâtiment. Ce produit n'est pas concerné par cette réglementation (non applicable)

b) Information sur l'écologie, la santé et la sécurité (Reach)

Ce produit est un article tel que défini à l'article 3 du règlement CE N° 1907/2006. Sur la base de nos connaissances actuelles ce produit ne contient pas de substances dangereuses réglementées (SDR) telles que mentionnées à l'article XIV du règlement reach dans des concentrations supérieures à 1% en poids

c) Information sur les substances biocides

Selon le règlement (UE) n° 528/2012 ce produit est un article traité contre les insectes et les champignons avec des substances biocides permettant un usage en extérieur correspondant à la classe 3.1. Afin de protéger la santé humaine, la santé animale et l'environnement les substances actives (Cyperméthrine, IPBC, Propiconazole et Tebuconazole) ont fait l'objet d'évaluation de toxicité-écotoxicité afin de bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché.

Une base de données informative sur les dispositions européennes et nationales relatives aux substances dangereuses peut être consultée sur le site de la commission européenne http://ec.europa.eu/environment/basics/home_en.htm

8. Documentation technique appropriée et/ou documentation technique spécifique :

Rapports d'essais mécanique

Les performances des produits identifiés ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement Européen (UE) N° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant déclaré ci-dessus.

Cette déclaration des performances est accessible sur le site web : <http://www.infodop.fr>

Fait à Marcoing

le

12/12/18

...
Directeur usine

E. MARTIN

